

CAP CRÉATION / REPRISE

VOLET REPRISE



Activités de production & de services aux entreprises



OBJECTIF

Sécuriser la reprise d'entreprises régionales prioritairement sur des projets démontrant des tensions dans le plan de financement



BÉNÉFICIAIRES

PME (prioritaires ; effectif <250 salariés ; CA <50 M€ ou Bilan annuel <43 M€) implantées en région Centre-Val de Loire, immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), exerçant :

Des activités de production et/ou de services aux entreprises : Entreprises du secteur industriel, des services à l'entreprise, du tourisme (hors hébergement) ou les entreprises de l'artisanat de production.

Sont exclues les activités de négoce/commerce de gros, de la distribution, des transports, les réseaux de franchise ou de concessions, les professions libérales, les activités de services aux particuliers et les organismes de formation.

Ne peuvent bénéficier de ce dispositif :

- Les entreprises soumises au régime fiscal de la micro-entreprise et les autoentrepreneurs

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ*

Cession < ou égale à 500K€* (*seuil déterminé : soit par le montant du rachat des parts sociales (hors frais), soit par le montant du fonds de commerce liés au projet de reprise) :

- Présenter un minimum de 12.500 € HT de dépenses éligibles réalisées dans les 18 premiers mois correspondant à un programme d'investissements amortissables. Ces dépenses comprennent :
 - * soit des investissements comptablement amortissables (hors immobilier)
 - * soit le montant du rachat de parts sociales (hors frais - uniquement en cas de reprise de la majorité du capital)
- Faire apparaître un concours bancaire à moyen ou long terme, ou un crédit-bail, ou toutes autres sources de financement externe, couvrant au moins 20% du programme d'investissement retenu

L'aide devra représenter un minimum de 5 % du plan de financement initial global.

Cession > à 500K€ :

- Ensemble des coûts liés à la réalisation de la transmission

Critères applicables à tous les projets de cession :

- Présenter un plan de financement équilibré
- Avoir des capitaux propres positifs
- Maintenir le nombre d'actifs en ETP
- Être à jour de ses obligations législatives et réglementaires ou être à jour d'un plan d'apurement des dettes fiscales, et sociales approuvé par les administrations compétentes
- Ne pas être soumis à une procédure collective d'insolvabilité
- Le montant des apports en capital social numéraire libéré doit être au minimum de 5 000 € pour les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, dont prêt d'honneur ou compte-courant bloqués pendant 5 ans, et 10 000 € pour les entreprises ne disposant pas d'une inscription au Répertoire des Métiers
- Ne pas avoir atteint le cumul d'aides prévu par le règlement « de minimis »
- Pour les aides supérieures à 20 000 €, présenter un total des aides publiques octroyées à l'entreprise pendant les 3 dernières années (à la date d'octroi de l'aide pour le projet présenté), y compris celles concernant le projet présenté, n'excédant pas la somme des capitaux propres de l'entreprise et de ses dettes à moyen et long terme
- En cas de reprise d'une entreprise alimentaire, un diagnostic hygiénoscopique devra être réalisé et fourni

»» Examen du contexte et des conditions d'exécution d'éventuelles mesures sociales prises depuis les 12 derniers mois (licenciements individuels ou collectifs, chômage partiel, etc.).

*Ces informations ne sont pas exhaustives.

RÈGLES DE CUMUL

- L'aide n'est pas cumulable sur le même projet avec un autre dispositif régional, une OCMACS ou les dispositifs des communautés de communes, pendant les 12 mois qui suivent son attribution (hors immobilier)
- Le chef d'entreprise ne doit pas avoir bénéficié, directement ou indirectement, d'un autre dispositif régional de soutien pour une même activité de création que celle présentée
- Le dispositif ne peut être cumulé avec d'autres dispositifs y compris communautaires, si le cumul aboutit à une intensité d'aide supérieure aux plafonds de l'encadrement communautaire des aides
- Les aides jusqu'à 20 000 € sont limitées à 3 projets maximum sur 3 ans, dont un investissement matériel et un investissement immobilier aidés, (hors bonus RH Export, salons et formation)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cession < ou égale à 500K€ :

- Aide limitée à 60 000 € et plafonnée à 50 % des dépenses éligibles

→ Limitation au montant du capital social numéraire libéré, pour les activités de production et de services aux entreprises (hors RM)

→ 50 % en subvention et 50 % en avance remboursable à taux zéro (remboursable sur 5 ans avec un différé de 2 ans)

Cession > à 500K€ :

- Avance remboursable à taux zéro (remboursable sur 5 ans après un différé de 2 ans) déterminé en fonction du prêt participatif proposé par Bpifrance (Contrat développement transmission) ou une banque ayant signé une convention avec la Région (ex. Crédit Agricole)

→ Plafond de l'aide : 50% du prêt participatif dans la limite de 400 000 €

Les demandes sont examinées en fonction des crédits disponibles et de l'intérêt qu'elles représentent pour l'économie régionale, le dispositif CAP' REPRISE ne présentant aucun caractère d'automatisme.

VOS RESSOURCES

DEPARTEMENT DU CHER (18)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Isabelle TURPIN

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.72

✉ isabelle.turpin@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

11 Cours Avaricum - Bâtiment B

1^{er} étage - 18000 BOURGES

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Esplanade de l'Aéroport, route d'Issoudun

18000 Bourges

☎ 02 48 67 80 80

✉ beatrice.drurie@cher.cci.fr

espace-entreprendre@cher.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

15 Rue Henri Dunant

18000 Bourges

☎ 02 48 69 70 71

✉ CMA18_Accueil@cma-cvl.fr

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR (28)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Stéphane CORDIER

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.20.76

✉ stephane.cordier@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

57Bis rue du Dr Maunoury- 28000 CHARTRES

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

5bis Avenue Marcel Proust

28000 CHARTRES

☎ 02 37 84 28 16

✉ espaceentreprendre@cci28.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

24 Boulevard de la Courtille

28000 CHARTRES

☎ 02 37 91 57 00

✉ creation.reprise@cma-28.fr

DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Morgane GUILLERME

Chargée de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.29

✉ morgane.guillierme@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

Place Marcel Dassault - ZIAP de Déols

36130 DEOLS

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

24 Place Gambetta

36028 CHATEAUROUX

☎ 02 54 53 52 73

✉ commerce@indre.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

31 rue Robert Mallet-Stevens

36000 CHATEAUROUX

☎ 02 54 08 80 10

✉ entreprendrecma36@cm-indre.fr

VOS RESSOURCES

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Florence BRUYNSEELS

Chargée de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.01

✉ florence.bruynseels@centrevaldeloire.fr

François ROY

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.06

✉ francois.roy@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

3 place du Maréchal Leclerc - 37000 TOURS

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1 rue Schiller

37200 TOURS

☎ 02 47 47 20 00

✉ contact37@touraine.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

36-42 route de Saint-Avertin

37200 TOURS

☎ 02 47 25 24 00

✉ contact@cm-tours.fr

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER (41)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Tugdual LE GALLO

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.51

✉ tugdual.le-gallo@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

15, Mail Clouseau - 41000 BLOIS

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

16 rue de la Vallée Maillard

41018 BLOIS CEDEX

☎ 02 54 44 64 00

✉ contact@loir-et-cher.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

16 rue de la Vallée Maillard

41000 BLOIS

☎ 02 54 44 65 83

✉ espaceconseil@cma-41.fr

DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Olivier HEURTEBISE

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.38.70.32.70

✉ olivier.heurtebise@centrevaldeloire.fr

Conseil régional du Centre-Val de Loire

9 rue St Pierre-Lentin - CS 94117

45041 ORLEANS Cedex1

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1 Place Rivierre-Casalis

45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

☎ 02 38 77 77 77

✉ <http://www.loiret.cci.fr/restons-en-contact>

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

28 rue du Faubourg Bourgogne

45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68

✉ entreprendre@cma-loiret.fr